

# Accompagnement individuel et collectif VAE aides-soignants

## Contexte

---

Face à la complexité de ce dispositif (VAE) et par souci de sécurisation des parcours, il a été décidé d'améliorer l'accompagnement des personnels engagés dans une VAE DEAS en proposant un accompagnement renforcé. D'autres actions seront proposées dans ce projet comme :

- Rendre obligatoire le module de formation de 70 heures (objet du lot n°3).
- Proposer des temps de stage dans des services aigus si besoin.
- Echanger avec son « binôme » sur ses difficultés éventuelles.
- Sécuriser le parcours en cas de validation partielle (engagement de l'employeur dans la poursuite du cursus jusqu'à l'obtention du diplôme).

## Objectifs

---

Donner à chaque agent la possibilité d'obtenir le DEAS par la voie de la VAE dans une démarche collective d'accompagnement soutenue par l'employeur et l'ANFH

## Renseignements complémentaires

---

Durée : 24 à 94 heures

**Public**

**Tout agent intéressé et volontaire, soutenu par son employeur, qui souhaite s'engager dans une VAE DEAS**

**Exercice**

**2021**

**Nature**

**AFR**

**Organisé par**

**Non déterminé**

## Modules

---

- **Accompagnement individuel et collectif VAE aides-soignants**  
Durée : N/C
- **Formation de 70 heures**  
Durée : 70 heures